

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2017-12-21 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois (absente)
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV)

Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2018

Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisation 2018-2019-2020

Période de questions exclusivement sur le budget et le programme des dépenses en immobilisation

Levée de l'assemblée

**Rés.2017-12-271      Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2018**

Le maire présente les prévisions budgétaires 2018 telles que préparées par les membres du conseil municipal.

**Considérant que** les prévisions budgétaires pour 2018 ont été étudiées et préparées en tenant compte des estimations des revenus et dépenses pour 2017 de la Ville de Portneuf;

**Considérant que** les recettes et les dépenses totales s'élèvent à 12 731 216 \$;

Par conséquent, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les prévisions budgétaires, pour l'exercice financier 2018, soient acceptées telles que préparées et fassent partie intégrante de la présente résolution; lesquelles laissent voir des revenus et des dépenses équilibrés au montant de 12 731 216 \$.

**Rés.2017-12-272      Présentation et adoption du programme des dépenses d'investissement pour 2018-2019-2020**

Le maire présente un résumé du programme des dépenses d'investissement pour les années 2018-2019-2020.

**Considérant qu'**en conformité avec l'article 473 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil doit adopter un programme triennal des dépenses d'investissement avant le 31 décembre de chaque année;

**Considérant que** ce programme laisse voir des dépenses de 7 961 120 \$ en 2018, 676 000 \$ en 2019 et de 375 000 \$ en 2020, soit une prévision des dépenses d'investissement pour les trois prochaines années de 9 012 120 \$.

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** ledit programme soit adopté tel que présenté et fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Période de questions exclusivement sur le budget et le programme des dépenses en immobilisation**

Début :            19h08            Fin :            19h14

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 19h15.

---

Maire

---

Greffière